



Après l'échec de la loi sur le CO₂ au National, le Conseil des Etats va tenter de recoller les pots cassés

Deuxième chance pour le climat



Les émanations de dioxyde de carbone (CO₂) font suer les parlementaires. Keystone-archives



« CHRISTIANE IMSAND

Environnement Il y a un mois, les travaux du Conseil national concernant la révision de la loi sur le CO₂ ont tourné à la Berezina. Il appartient maintenant au Conseil des Etats de recoller les pots cassés. C'est bel et bien l'intention de la commission de l'environnement de la Chambre des cantons. Elle s'est emparée jeudi du projet avec la volonté de surmonter les blocages constatés au National.

«Nous sommes entrés en matière à l'unanimité et sans aucune abstention», nous a précisé hier le président de la commission Roland Eberle (udc, TG). «Je sens une volonté dans les autres partis de trouver une solution susceptible de réunir une majorité», ajoute le sénateur fribourgeois Beat Vonlanthen (pdc).

Mais comme le dit le socialiste neuchâtelois Didier Berberat, «le diable est dans le détail». La commission s'est pour l'heure contentée de procéder à des auditions et de demander des rapports complémentaires à l'administration. Elle abordera l'examen concret de la loi lors de sa prochaine séance, le 11 février. La difficulté consiste à trouver des solutions qui soient acceptables non seulement pour le Conseil des Etats, mais aussi pour le Conseil national où le projet retournera par la suite. Or les rapports de force politique sont très différents d'une Chambre à l'autre.

Le nîet du National

La loi sur le CO₂ doit permettre à la Suisse de respecter les engagements découlant de l'Accord de Paris sur le climat. Le projet du Conseil fédéral prévoit de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'ici à 2030, de 50% par rapport à 1990 (30% en Suisse, 20% à l'étranger). Cela doit se faire principalement à l'aide de mesures concernant les secteurs du bâtiment, des

transports et de l'industrie. Le Conseil national s'est penché sur le projet en décembre. Sous la pression conjointe de l'UDC et du PLR, il a considérablement réduit ses ambitions, notamment en écartant tout objectif de réduction à réaliser en Suisse.

Jugée insuffisante par la gauche rose-verte, mais encore trop contraignante par l'UDC, la révision de la loi a été rejetée au vote sur l'ensemble par 92 voix contre 60 et 42 abstentions. Il ne s'est trouvé que le PLR et le PDC pour la soutenir, encore que le PDC se soit montré très déçu du résultat.

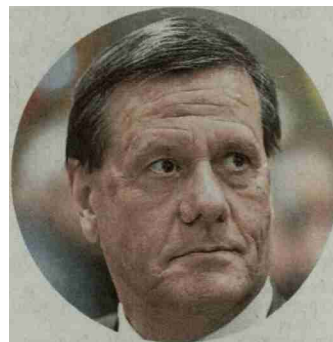
Agir en Suisse

Au Conseil des Etats, l'UDC et le PLR sont minorisés par le PDC et la gauche, mais ce clivage partisan n'explique pas toutes les décisions, car les sénateurs sont davantage orientés vers la recherche de solutions. La commission de l'environnement a d'ores et déjà fixé un cadre à ses travaux: elle estime qu'il est indispensable de définir un objectif clair pour les réductions d'émissions de CO₂ en Suisse. Cela nécessite cependant une nouvelle approche.

«Le Conseil national a jugé qu'il était plus efficace et moins cher de compenser les émissions de CO₂ à l'étranger, explique Roland Eberle. Pour le convaincre de changer son fusil d'épaule, il faut trouver des mécanismes qui permettent d'accélérer le processus d'innovation dans le domaine des technologies environnementales, ce qui ouvrirait de nouvelles perspectives pour l'économie suisse.»

Beat Vonlanthen est convaincu qu'il sera possible de fixer un objectif pour la réduction des émissions en Suisse, mais son niveau reste à déterminer. Il pense aussi qu'une majorité est possible pour une taxe sur les billets d'avion alors que cette idée a été rejetée par le Conseil na-

tional. «Un récent sondage indique que 70% des Suisses seraient favorables à une taxe spéciale pour lutter contre le réchauffement climatique.»



«Nous sommes entrés en matière à l'unanimité et sans aucune abstention»

Roland Eberle

En vertu du calendrier des travaux déterminé par la commission, la révision de la loi sur le CO₂ pourrait être examinée par le Conseil des Etats lors de la session d'automne, juste avant les élections fédérales. Cela signifie que le projet retournera ensuite au National dans le cadre d'un parlement renouvelé. «En première lecture, les majorités étaient ténues, rappelle Didier Berberat. La nouvelle composition de la Chambre du peuple sera déterminante.»